

COMpte-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 27 FÉVRIER 2018
Compte-rendu publié et affiché le 7 mars 2018

Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2018

- 1- Information sur les décisions du maire,
- 2- Approbation des comptes de gestion 2017,
- 3- Approbation des comptes administratifs 2017,
- 4- Affectation des résultats 2017,
- 5- Budgets primitifs 2018,
- 6- Approbation des taux de fiscalité communale 2018,
- 7- Garantie d'emprunt Podeliha : construction de 9 logements à Andrezé,
- 8- Garantie d'emprunt SCIC d'HLM GAMBETTA : demande de réitération suite à un réaménagement,
- 9- Cinéma : soutien d'un projet à réaliser sur le site de la Loge à Beaupréau,
- 10- Tableau des emplois : modifications,
- 11- Lancement du lotissement du Cormier à La Chapelle-du-Genêt,
- 12- Cession d'un terrain rue de la Rigaudière à Gesté,
- 13- Cession d'un terrain rue de la Lime à Beaupréau,
- 14- Lotissement La Sanguèze partie Est à Villedieu-la-Blouère : cession du lot n°21,
- 15- Lotissement La Sanguèze partie Est à Villedieu-la-Blouère : cession du lot n°7,
- 16- Rétrocession par Sèvre Loire Habitat : espace trottoirs et jardins – chemin de la Pinarderie à La Poitevinière,
- 17- Déclassement d'un chemin rural et d'un espace vert à Beaupréau,
- 18- Autorisation de vente de logements sociaux de Maine-et-Loire Habitat,
- 19- OPAH : subventions attribuées aux particuliers,
- 20- Demande de participation élèves – Ville d'Angers,
- 21- Demande de participation élèves – OGEC Beaupréau,
- 22- Demande de participation élèves – OGEC Chemillé,
- 23- Tarifs des multi-accueils de Jallais et de Villedieu-la-Blouère,
- 24- Demandes de subventions CAF,
- 25- SIEML : participation aux travaux d'éclairage public,
- 26- Foyer rural de La Jubaudière : avenants au marché,
- 27- Accueil d'enfants et de jeunes : projet porté par l'association ALADIN,
- 28- Questions diverses.

Nombre de conseillers en exercice : 168 Présents : 98 Votants : 112

Nom Prénom	Présent	Pouvoir à	Excusé	Absent	Nom Prénom	Présent	Pouvoir à	Excusé	Absent
AFCHAIN Marie-Jeanne	X				GUILLEMIN Sylvie			X	
ALLAIRE Sébastien			X		GUITTON Vincent	X			
ANISIS Magalie				X	HUMEAU Gladys	X			
ANTIER Julie			X		JEANNETEAU Henri-Noël			X	
AUBIN Franck	X				LANDREAU Christelle				X
AUGER Dolorès			X		LANDREAU Daniel	X			
BARRE Tristan	X				LAURENDEAU Céline				X
BAUMARD Annick				X	LAURENDEAU Christian				X
BAUMARD Jean-Marie	X				LAURENDEAU Frédéric			X	
BEAUMIER Françoise	X				LE PALLEC Marion	X			
BEAUBAIS Michelle			X		LEBOEUF Sophie			X	
BERNARD Josette	X				LEBRUN Régis	X			
BESNARD Michel	X				LECLERC François-Xavier			X	
BIDET Bernadette	X				LEDUC Annabel				X
BLANCHARD Michel	X				LEFRANCOIS Laurent			X	
BLANCHARD Régis			X		LEGER Marie-Noëlle	X			
BOISIAUD Maryse			X		LEGUENNAN Christophe			X	
BOSSOREIL Jean Luc		Olivier DUPAS	X		LEROY Gilles	X			
BOURCHENIN Anne	X				LETHEULE Jacky				X
BOURCIER Fredy	X				LEVY Régis				X
BOUSSION Emmanuel	X				LIBAULT Marie-Line	X			
BRAUD Annick	X				LORRE Joseph	X			
BREMOND Christine			X		LUSSON Bernard	X			
BREUT Mickaël	X				LUSSON Régis	X			
BREUT Sylvie		Mickaël BREUT	X		MADY Jérôme	X			
BUSSY Patrice	X				MARCHAND Estelle				X
CAILLEAU Armelle			X		MARTIN Luc	X			
CAILLEAU Jean-Yves	X				MARTINEAU Gilles	X			
CESBRON Suzanne	X				MARY Bernadette	X			
CHAUVAT Sandrine	X				MARY Jean-Michel			X	
CHAVIERE Régine	X				MASSE Roland	X			
CHAVIRE Alain	X				MATHIEU Karine				X
CHAVIRE Josette		Danielle COURBET	X		MAUGET Michelle	X			
CHENE Claude	X				MENARD Pascal	X			
CHESNE Guy	X				MENARD Philippe				X
CHEVALIER Gérard	X				MERAND Jean-Charles	X			
CHIRON Martine				X	MERAND Martine	X			
CHOLET Christophe	X				MERCERON Thierry	X			
COGNIER Denis				X	MOREAU Philippe	X			
COLINEAU Thérèse	X				MORILLE Jean-Pierre		Michel BESNARD	X	
COSNEAU Céline	X				MORINIERE Jean-Claude	X			
COSQUER Geoffrey	X				MURZEAU Jérôme				X
COULBAULT Patrice	X				NAIN Benoît		Régine CHAVIERE	X	
COURAUD Pauline				X	NDIAYE Sandrine				X
COURBET Danielle	X				NOEL Alban		Isabelle POIRIER	X	
COURPAT Philippe	X				ONILLON Jean-Yves	X			
COUSSEAU Serge	X				OUVREARD Christine				X
COUVRAND Erié	X				PAPIN Valérie		Yves POHU	X	
D'ANTHENAISE Gonzague			X		PASQUIER Eric	X			
DAVID Dominique			X		PASTRE Yvonnick		Emmanuel BOUSSION	X	
DAVY Christian	X				PERDRIAU Christophe			X	
DELAHAYE Bertrand			X		PETITE Jeanne Marie			X	
DELAUNAY Cédric	X				PINEAU Sylvie	X			
DELAUNAY Sandrine				X	PIOU Marcel	X			

Nom Prénom	Présent	Pouvoir à	Excusé	Absent	Nom Prénom	Présent	Pouvoir à	Excusé	Absent
DENECHERE Marie-Ange	X				PITON Liliane		Sandrine CHAUVAT	X	
DESLANDES Stéphanie				X	POHU Brigitte	X			
DHENIN Corinne				X	POHU Yves	X			
DOIEZIE Annabelle				X	POIRIER Anne	X			
DOUET Catherine	X				POIRIER Isabelle	X			
DUFEU Laurent	X				POMARAT Philippe	X			
DUPAS Olivier	X				PREVOST Luc-Paul	X			
DUPONT Sylvie			X		PRIOUR Cécile				X
DURAND Aurélie			X		RABIN Claudine	X			
DURAND Jacques	X				RAFFEGEAU Annie	X			
DURAND Myriam	X				RETHORE Françoise	X			
DURAND Virginie			X		RETHORE Sabrina			X	
ETOURNEUX Delphine		Philippe COURPAT	X		RICHAUDEAU Katy				X
FAUCHEUX Sonia			X		RIPOCHE Aurélie				X
FEUILLATRE Françoise	X				ROUSSEAU Ambroise	X			
FOSSÉ-RIPOCHE Marie-Françoise			X		SABLE Claudia			X	
GACHET Jean-Robert	X				SAMSON Gérard	X			
GALLARD Bernard	X				SAUVESTRE Didier	X			
GALLARD Christophe		Philippe MOREAU	X		SECHE Magalie	X			
GALLARD Martine	X				SOULARD Françoise	X			
GAUTIER Catherine				X	SOURICE Dominique	X			
					SOURICE Martial			X	
GIRARD Anita	X				SOURISSEAU Christophe		Cédric DELAUNAY	X	
GIVEL Geneviève		Thérèse COLINEAU	X		SUBILEAU Jean-Michel	X			
GOHIER Christophe	X				TANGUY Marie-Juliette	X			
GOURDON Dominique	X				TARTRE Elisabeth		Marie-Ange DENECHERE	X	
GOURICHON Bruno			X		TERRIEN Claudine	X			
GOURIN Michel	X				THOMAS Jérémy				X
GREGOIRE Gildas	X				TUFFEREAU Marie-Claude	X			
GRIMAUD Philippe	X				VIAULT Gérard	X			
GUILBERY Michelle	X								

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2018.

M. Philippe COURPAT est nommé secrétaire de séance.

1 – DÉCISIONS DU MAIRE

Information aux conseillers municipaux des décisions prises par le maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

N° 2018-22 du 19 janvier 2018 : Contrat avec la Sté DELESTRE Industrie - ZI de la Bergerie – La Séguinière pour l'entretien du chauffage de l'église St Pierre à Andrezé. Le montant du contrat s'élève à 527,50 € HT, celui-ci est valable un an.

N° 2018-23 du 19 janvier 2018 : Avenant au contrat d'entretien avec la Sté CEME DIADEM pour le chauffage du centre culturel de la Loge à Beaupréau. Le montant de l'avenant s'élève à 1 925 € HT valable un an.

N° 2018-24 du 23 janvier 2018 : Nouveau bail commercial avec M. Quentin VERON pour le bar restaurant 1 place de la Fontaine à La Poitevinière. Il avait été décidé, par un commun accord, la gratuité des 3 premiers mois (octobre, novembre et décembre). Or cette clause n'a pas été insérée dans le bail signé le 19 juillet 2017. Par conséquent le bail est modifié. Ainsi, le premier paiement interviendra le 10 février 2018, au titre du loyer de janvier pour un montant de 600 € HT auquel il faut ajouter la TVA.

- N° 2018-25 du 24 janvier 2018 : Autorisation pour lancer une consultation et signer le marché relatif à l'entretien des vitreries des bâtiments communaux. Le montant annuel du marché est estimé à 15 000 € HT pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois.
- N° 2018-26 du 24 janvier 2018 : Contrat de maintenance avec la Sté MISSEWARD-QUINT B 6 route de la Chapelle – Ecoflant pour l'entretien et la maintenance des installations techniques de chauffage et ventilation de la piscine Aqua'Mauges. Le montant du contrat s'élève à 4 968 € TTC. Le contrat est établi à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.
- N° 2018-35 du 26 janvier 2018 : Convention de mise à disposition gratuite de la salle de l'Hôtel de la Promenade à Beaupréau auprès de l'association Beaupréau Vélo Sport. Celle-ci est valable un an, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.
- N° 2018-45 du 7 février 2018 : Marché de mise aux normes "accessibilité".
- N° 2018-47 du 7 février 2018 : Convention de mise à disposition gratuite de la salle de la Promenade – 4 rue de l'Hippodrome à Beaupréau, auprès de l'association d'athlétisme Entente des Mauges. Celle-ci est valable un an, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.
- N° 2018-54 du 9 février 2018 : Convention de mise à disposition gratuite d'une salle située rue du Moulin Foulon à Beaupréau auprès de l'association Auto Moto Passion Beaupréau. Celle-ci est valable un an, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.
- N° 2018-55 du 9 février 2018 : Convention de mise à disposition gratuite de la salle de sport du Sporting à Beaupréau auprès de l'association Bello'Zumba. Celle-ci est valable un an, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.
- N° 2018-56 du 9 février 2018 : Convention de mise à disposition gratuite du local de stockage rue de la Lime à Beaupréau auprès de l'association La Gaule Belloprataine. Celle-ci est valable un an, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.
- N° 2018-57 du 9 février 2018 : Convention de mise à disposition gratuite d'une salle située rue du Moulin Foulon à Beaupréau auprès de l'association ALIA. Celle-ci est valable un an, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.
- N° 2018-62 du 12 février 2018 : Contrat d'assistance technique et administrative des cimetières avec la Sté POLYVALENCES - 49300 Cholet. La mission est prévue du 1^{er} février au 31 décembre 2018 pour un montant total de 4 200 € TTC.
- N° 2018-64 du 14 février 2018 : Renouvellement de la convention de partenariat "Pass Culture Sport" avec la Région des Pays de la Loire afin de permettre aux lycéens de régler une partie de la cotisation de l'école de musique. Celle-ci prend effet à la date de signature pour se terminer le 30 septembre 2022.

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- N° 2018-19 du 18 janvier 2018 : 1 rue Johannès - Villedieu-la-Blouère - section AC n°447 d'une superficie de 397 m².
- N° 2018-20 du 19 janvier 2018 : 17 rue d'Auvergne - Andrezé - section AB n°151 d'une superficie de 250 m².
- N° 2018-21 du 19 janvier 2018 : 7 rue de la Poste - Andrezé - section AB n°413 d'une superficie de 75 m².
- N° 2018-27 du 25 janvier 2018 : 3 cour du Champion - La Jubaudière - section AB n°181 et n°182 d'une superficie de 64 m².
- N° 2018-28 du 25 janvier 2018 : 20 résidence des 4 Vents - La Jubaudière - section AD n°143 et n°141 d'une superficie de 327 m².
- N° 2018-29 du 26 janvier 2018 : 28 rue d'Anjou - La Jubaudière - section AE n°139 d'une superficie de 2 547 m².
- N° 2018-30 du 26 janvier 2018 : 30 rue Abbé Gaultier - La Jubaudière - section AD n°42 d'une superficie de 581 m².
- N° 2018-31 du 26 janvier 2018 : 4 square du Verger - La Poitevineière - section A n°772 d'une superficie de 685 m².
- N° 2018-32 du 26 janvier 2018 : 44 rue de Bretagne - Gesté - section AB n°448 d'une superficie de 183 m².
- N° 2018-33 du 26 janvier 2018 : 8 bis rue de la Garenne - Gesté - section AC n°840 (p) et n°835 d'une superficie de 569 m².
- N° 2018-34 du 26 janvier 2018 : 13 rue Jean de Bejarry - Gesté - section AC n°322 et n°689 d'une superficie de 92 m².
- N° 2018-36 du 31 janvier 2018 : Les Factières - Beaupréau - section E n°1409 d'une superficie de 902 m².
- N° 2018-37 du 31 janvier 2018 : Les Factières - Beaupréau - section E n°1406 d'une superficie de 751 m².
- N° 2018-38 du 31 janvier 2018 : Les Factières - Beaupréau - section E n°1398 d'une superficie de 506 m².
- N° 2018-39 du 31 janvier 2018 : Les Factières - Beaupréau - section E n°1377 et n°1407 d'une superficie de 612 m².

- N° 2018-40 du 31 janvier 2018 : chemin de la Roche Baraton - Beaupréau - section E n°1386 d'une superficie de 983 m².
- N° 2018-41 du 31 janvier 2018 : 5 rue du Faubourg Gourdon - Beaupréau section AM n°103, n°104, n°107 et n°191p d'une superficie de 818 m².
- N° 2018-42 du 1^{er} février 2018 : rue St Martin - Beaupréau - section AE n°333 d'une superficie de 786 m².
- N° 2018-43 du 2 février 2018 : 6 rue de la Juiverie - Beaupréau - section AI n°90 et n°192 d'une superficie de 4 224 m².
- N° 2018-44 du 2 février 2018 : rue d'Anjou - Gesté - section AC n°407 d'une superficie de 30 m².
- N° 2018-46 du 7 février 2018 : route d'Andrezé - Les Jolivettes - Jallais - section G n°176 d'une superficie de 7 300 m².
- N° 2018-48 du 7 février 2018 : 52 rue de la Vendée - Villedieu-la-Blouère - section AD n°560 d'une superficie de 139 m².
- N° 2018-49 du 7 février 2018 : rue des Tilleuls - Le Pin-en-Mauges - section B n°727 d'une superficie de 744 m².
- N° 2018-50 du 8 février 2018 : Les Factières - Beaupréau - section E n°1371 d'une superficie de 352 m².
- N° 2018-51 du 8 février 2018 : Les Factières - Beaupréau - section E n°1394 d'une superficie de 1 374 m².
- N° 2018-52 du 8 février 2018 : 15 rue des Mauges - Andrezé - section AB n°234 d'une superficie de 300 m².
- N° 2018-53 du 8 février 2018 : Les Factières - Beaupréau - section E n°1378 d'une superficie de 688 m².
- N° 2018-58 du 9 février 2018 : Les Factières - Beaupréau - section E n°1405 d'une superficie de 751 m².
- N° 2018-59 du 9 février 2018 : 5 rue Jeanne d'Arc - Beaupréau - section AM n°60 d'une superficie de 408 m².
- N° 2018-60 du 9 février 2018 : 6 rue des Jonquilles - Jallais - section WE n°416 d'une superficie de 425 m².
- N° 2018-61 du 9 février 2018 : 5 bd Cathelineau - Jallais - section AC n°681 d'une superficie de 620 m².
- N° 2018-63 du 14 février 2018 : lieudit Les Petites Places - Beaupréau - section AP n°82, n°15, n°16 et n°86 d'une superficie de 9 443 m².

2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Le maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2017 émis par le comptable du Trésor Public. Les comptes de gestion ont été vérifiés. Ils sont conformes à leurs comptes administratifs respectifs et n'appellent ni observation ni réserve.

Le maire propose au conseil municipal :

- DE DÉCLARER conformes les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier municipal pour le budget principal de Beaupréau-en-Mauges et ses budgets annexes suivants :

- Assainissement,
- SPANC,
- Espaces commerciaux,
- Lotissements,
- Locations de salles,
- Chaufferie d'Andrezé,
- Chaufferie de Beaupréau,
- Photovoltaïque.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

3 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Le maire rappelle à l'assemblée que les comptes administratifs doivent être approuvés avant le 30 juin de l'année suivante. Il présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2017 du budget principal et ses huit budgets annexes :

Budget Principal	
Fonctionnement Dépenses	20 241 812,85 €
Fonctionnement Recettes	23 407 791,75 €
Résultat de fonctionnement exercice 2017	3 165 978,90 €
Report résultat 2016	12 111 923,27 €
Résultat de fonctionnement 2017 avec report	15 277 902,17 €
Investissement Dépenses	8 406 331,04 €
Investissement Recettes	5 539 882,18 €
Résultat d'investissement exercice 2017	- 2 866 448,86 €
Report résultat 2016	1 005 710,53 €
Résultat d'investissement 2017 avec report	- 1 860 738,33 €
Restes à réaliser Dépenses	3 283 484,35 €
Restes à réaliser Recettes	2 998 248,15 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 2 145 974,53 €

Assainissement	
Fonctionnement Dépenses	1 253 703,49 €
Fonctionnement Recettes	1 701 397,62 €
Résultat de fonctionnement exercice 2017	447 694,13 €
Report résultat 2016	1 029 995,67 €
Résultat de fonctionnement 2017 avec report	1 477 689,80 €
Investissement Dépenses	1 351 948,45 €
Investissement Recettes	1 515 181,81 €
Résultat d'investissement exercice 2017	163 233,36 €
Report résultat 2016	- 109 634,59 €
Résultat d'investissement 2017 avec report	53 598,77 €
Restes à réaliser Dépenses	385 856,07 €
Restes à réaliser Recettes	165 838,56 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 166 418,74 €

SPANC	
Fonctionnement Dépenses	20 638,54 €
Fonctionnement Recettes	15 665,00 €
Résultat de fonctionnement exercice 2017	- 4 973,54 €
Report résultat 2016	1 526,95 €
Résultat de fonctionnement 2017 avec report	- 3 446,59 €

Investissement Dépenses	- €
Investissement Recettes	15 000,00 €
Résultat d'investissement exercice 2017	15 000,00 €
Report résultat 2016	773,41 €
Résultat d'investissement 2017 avec report	15 773,41 €

Espaces Commerciaux	
Fonctionnement Dépenses	197 627,63 €
Fonctionnement Recettes	262 263,01 €
Résultat de fonctionnement exercice 2017	64 635,38 €
Report résultat 2016	
Résultat de fonctionnement 2017 avec report	64 635,38 €
Investissement Dépenses	403 889,82 €
Investissement Recettes	409 366,71 €
Résultat d'investissement exercice 2017	5 476,89 €
Report résultat 2016	- 72 309,03 €
Résultat d'investissement 2017 avec report	- 66 832,14 €
Restes à réaliser Dépenses	2 187,06 €
Restes à réaliser Recettes	- €
Besoin de financement de la section d'investissement	69 019,20 €

Lotissements	
Fonctionnement Dépenses	1 624 704,91 €
Fonctionnement Recettes	1 649 589,58 €
Résultat de fonctionnement exercice 2017	24 884,67 €
Report résultat 2016	926 830,72 €
Résultat de fonctionnement 2017 avec report	951 715,39 €
Investissement Dépenses	811 967,34 €
Investissement Recettes	812 737,57 €
Résultat d'investissement exercice 2017	770,23 €
Report résultat 2016	- 4 516 523,98 €
Résultat d'investissement 2017 avec report	- 4 515 753,75 €

Locations de salles	
Fonctionnement Dépenses	246 110,36 €
Fonctionnement Recettes	245 720,79 €
Résultat de fonctionnement exercice 2017	- 389,57 €
Report résultat 2016	- 2 764,84 €
Résultat de fonctionnement 2017 avec report	- 3 154,41 €
Investissement Dépenses	- €
Investissement Recettes	- €
Résultat d'investissement exercice 2017	- €
Report résultat 2016	- €
Résultat d'investissement 2017 avec report	- €

Chaufferie Andrezé	
Fonctionnement Dépenses	88 203,16 €
Fonctionnement Recettes	67 260,14 €
Résultat de fonctionnement exercice 2017	- 20 943,02 €

Report résultat 2016	37 261,70 €
Résultat de fonctionnement 2017 avec report	16 318,68 €
Investissement Dépenses	25 245,37 €
Investissement Recettes	31 271,87 €
Résultat d'investissement exercice 2017	6 026,50 €
Report résultat 2016	22 552,10 €
Résultat d'investissement 2017 avec report	28 578,60 €

Chaufferie Beaupréau	
Fonctionnement Dépenses	300 501,44 €
Fonctionnement Recettes	272 685,94 €
Résultat de fonctionnement exercice 2017	- 27 815,50 €
Report résultat 2016	28 885,03 €
Résultat de fonctionnement 2017 avec report	1 069,53 €
Investissement Dépenses	82 856,49 €
Investissement Recettes	63 471,46 €
Résultat d'investissement exercice 2017	- 19 385,03 €
Report résultat 2016	95 658,74 €
Résultat d'investissement 2017 avec report	76 273,71 €

Photovoltaïque	
Fonctionnement Dépenses	3 657,33 €
Fonctionnement Recettes	3 328,81 €
Résultat de fonctionnement exercice 2017	- 328,52 €
Report résultat 2016	13 743,24 €
Résultat de fonctionnement 2017 avec report	13 414,72 €
Investissement Dépenses	2 679,27 €
Investissement Recettes	3 095,66 €
Résultat d'investissement exercice 2017	416,39 €
Report résultat 2016	2 187,73 €
Résultat d'investissement 2017 avec report	2 604,12 €

Le maire propose au conseil municipal :

- DE PRENDRE ACTE de la présentation du compte administratif 2017 de Beaupréau-en-Mauges et des huit budgets annexes ci-dessus,
- DE CONSTATER la conformité des comptes administratifs 2017 avec les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier municipal,
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser en investissement,
- D'APPROUVER les comptes administratifs 2017 présentés ci-dessus.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

4 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Le maire rappelle à l'assemblée que les résultats doivent être repris dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote des comptes administratifs. Il propose au conseil municipal d'affecter, dès à présent, les résultats budgétaires constatés en 2017 de la manière suivante :

Budget Principal	
Affectation proposée résultat fonctionnement :	15 277 902,17 €
-En section d'investissement (1068)	2 145 974,53 €
-En section de fonctionnement (002)	13 131 927,64 €
Report proposé du résultat d'investissement (001)	- 1 860 738,33 €

Assainissement	
Affectation proposée résultat fonctionnement :	1 477 689,80 €
-En section d'investissement (1068)	112 819,97 €
-En section de fonctionnement (002)	1 364 869,83 €
Report proposé du résultat d'investissement (001)	53 598,77 €

SPANC	
Affectation proposée résultat fonctionnement :	- 3 446,59 €
-En section d'investissement (1068)	
-En section de fonctionnement (002)	- 3 446,59 €
Report proposé du résultat d'investissement (001)	15 773,41 €

Espaces Commerciaux	
Affectation proposée résultat fonctionnement :	64 635,38 €
-En section d'investissement (1068)	64 635,38 €
-En section de fonctionnement (002)	
Report proposé du résultat d'investissement (001)	- 66 832,14 €

Lotissements	
Affectation proposée résultat fonctionnement :	951 715,39 €
-En section d'investissement (1068)	
-En section de fonctionnement (002)	951 715,39 €
Report proposé du résultat d'investissement (001)	- 4 515 753,75 €

Locations de salles	
Affectation proposée résultat fonctionnement :	- 3 154,41 €
-En section d'investissement (1068)	- €
-En section de fonctionnement (002)	- 3 154,41 €
Report proposé du résultat d'investissement (001)	- €

Chaufferie Andrezé	
Affectation proposée résultat fonctionnement :	16 318,68 €
-En section d'investissement (1068)	
-En section de fonctionnement (002)	16 318,68 €
Report proposé du résultat d'investissement (001)	28 578,60 €

Chaufferie Beaupréau	
Affectation proposée résultat fonctionnement :	1 069,53 €
-En section d'investissement (1068)	
-En section de fonctionnement (002)	1 069,53 €
Report proposé du résultat d'investissement (001)	76 273,71 €

Photovoltaïque	
Affectation proposée résultat fonctionnement :	13 414,72 €
-En section d'investissement (1068)	
-En section de fonctionnement (002)	13 414,72 €
Report proposé du résultat d'investissement (001)	2 604,12 €

Le maire propose au conseil municipal :

- D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2017 comme proposé ci-dessus.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 103 voix POUR et 2 CONTRE (3 abstentions).

5 – BUDGETS PRIMITIFS 2018

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Le maire expose à l'assemblée que les budgets primitifs doivent être votés avant le 15 avril de l'année en cours. Il rappelle que le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'est tenu lors de la dernière séance du conseil municipal.

Les budgets primitifs 2018 proposés sont conformes aux orientations du DOB. Ils ont été présentés en commission finances. Ils sont votés par chapitre, à l'exception des sections d'investissement des budgets principal et d'assainissement collectif qui sont votées par opération. Les budgets 2018 présentent les équilibres suivants :

Budget principal	BP 2018
Section de fonctionnement	35 058 731,64 €
Section d'investissement	23 961 297,32 €

Budget assainissement	BP 2018
Section de fonctionnement	2 894 229,77 €
Section d'investissement	2 897 456,07 €

Budget SPANC	BP 2018
Section de fonctionnement	29 446,59 €
Section d'investissement	15 773,41 €

Budget espaces commerciaux et locations économiques	BP 2018
Section de fonctionnement	87 100,00 €
Section d'investissement	109 019,20 €

Budget lotissements	BP 2018
Section de fonctionnement	4 941 214,36 €
Section d'investissement	7 705 252,72 €

Budget locations de salles	BP 2018
Section de fonctionnement	290 554,41 €
Section d'investissement	25 000,00 €

Une section d'investissement est créée à compter de l'exercice 2018 sur ce budget, afin de réaliser les travaux nécessaires dans les salles et de permettre l'achat de matériel et de mobilier.

Budget chaufferie Andrezé	BP 2018
Section de fonctionnement	97 900,00 €
Section d'investissement	60 578,60 €

Budget chaufferie Beaupréau	BP 2018
Section de fonctionnement	309 010,00 €
Section d'investissement	140 273,71 €

Budget photovoltaïque	BP 2018
Section de fonctionnement	16 914,72 €
Section d'investissement	6 104,12 €

Le maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER les budgets primitifs 2018 comme énoncé ci-dessus.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 103 voix POUR et 3 CONTRE (4 abstentions).

6 – APPROBATION DES TAUX DE FISCALITÉ COMMUNALE 2018

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Le maire expose à l'assemblée que le conseil municipal doit approuver les taux des trois taxes ménages pour 2018.

Il rappelle que, par délibération en date du 22 mars 2016, la commune nouvelle s'est engagée dans un processus de lissage sur la période 2016-2020, afin d'aboutir à des taux uniformes sur l'ensemble de la commune nouvelle à l'horizon 2020.

Le maire précise que, jusqu'en 2020, les taux d'imposition des communes historiques vont converger vers ces taux cibles, et qu'il est normal d'ici là que les taux constatés sur les avis d'imposition divergent d'une commune déléguée à une autre.

Pour rappel, les taux cibles votés par le conseil municipal sont les suivants :

	Taux d'imposition (cible)
Taxe d'habitation	22,35%
Taxe foncière (bâti)	18,79%
Taxe foncière (non bâti)	47,81%

Ces taux intègrent les abattements de taxe d'habitation suivants, votés conjointement par les communes en septembre 2015 :

- 14 % pour chacune des deux premières personnes à charge,
- 19 % pour chacune des personnes à partir de la 3^{ème} personne à charge.

Le maire propose au conseil municipal :

- DE POURSUIVRE le processus d'intégration fiscale initié en 2016,
- DE MAINTENIR les taux d'imposition cibles ci-dessus en 2018.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 101 voix POUR et 5 CONTRE (2 abstentions).

7 – GARANTIE D'EMPRUNT PODELIHA : construction de 9 logements à Andrezé

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Le maire expose à l'assemblée que la société Podeliha prévoit la construction de 9 logements dans le lotissement La Chaussée des Hayes à Andrezé. Elle sollicite une garantie d'emprunt pour cette opération à hauteur de 714 000 euros auprès de Beupréau-en-Mauges.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°73618 ci-joint signé entre la société Podeliha (l'Emprunteur) et la Caisse des Dépôts et Consignations (le Prêteur),

Article 1 : L'assemblée délibérante de Beupréau-en-Mauges accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 020 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès du Prêteur, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°73618, constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Prêteur, Beaupréau-en-Mauges s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ACCORDER une garantie d'emprunt à la société Podeliha selon les conditions ci-dessus mentionnées.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

8 – GARANTIE D'EMPRUNT SCIC D'HLM GAMBETTA : demande de réitération suite à un réaménagement

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Le maire expose à l'assemblée que la SCIC D'HLM GAMBETTA, ci-après l'emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des lignes du Prêt Réaménagées référencées en annexe à la présente délibération.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes du Prêt Réaménagées.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du Code civil,

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexés sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux dites lignes de Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 30/06/2017 est de 0,75 %.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ACCORDER sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt Réaménagée.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

9 – CINÉMA : soutien d'un projet à réaliser sur le site de la Loge à Beupréau

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Le maire fait savoir à l'assemblée que CINÉVILLE, filiale du groupe rennais SOREDIC (actionnariat associatif), a le projet de construire à Beupréau-en-Mauges un complexe de cinq salles de cinéma pour 700 places.

CINÉVILLE gère aujourd'hui un peu plus de cent salles réparties au sein de treize cinémas implantés dans l'ouest de la France. Avec près de cinq millions de spectateurs annuels, il se place au cinquième rang national.

Le maire indique que les villes sur lesquelles s'implante aujourd'hui un complexe cinématographique sont toujours sollicitées pour apporter une participation financière. Celle-ci pouvant aller jusqu'à 30% du coût de l'opération pour les projets privés et à la totalité pour les projets publics. En effet, la création d'un tel équipement est un investissement qui participe au dynamisme culturel et économique du territoire, mais aussi à son attractivité. Aussi, n'est-il pas anormal que la collectivité apporte son soutien à l'implantation d'un équipement culturel majeur. C'est d'ailleurs ce qu'avait fait la commune déléguée de Beupréau en 2004 en finançant les travaux de réhabilitation de la salle de cinéma et en la confiant à une association.

Les communes de Montrevault-sur-Evre et de Beupréau-en-Mauges situées au cœur des Mauges ne disposent pas d'un tel équipement ; les cinéphiles ont aujourd'hui un choix très limité sur la commune, et doivent se rendre en périphérie des Mauges s'ils souhaitent bénéficier d'un choix plus large. Ce déficit fait que l'indice de fréquentation des entrées ciné pour 2015 était de 0,53 pour Beupréau-en-Mauges (12 000 entrées pour 22 735 habitants), en comparaison aux indices de 2,62 pour le Maine-et-Loire, de 3,07 pour la région des Pays de la Loire, et de 3,21 au niveau national.

Après plusieurs rendez-vous, le site retenu pour cette implantation est celui de la Loge, sur la commune déléguée de Beupréau. Celui-ci, déjà reconnu comme site culturel, est facile d'accès et dispose des espaces nécessaires à la construction de l'immeuble et au stationnement des véhicules.

Le maire indique que le projet pourrait aboutir à une ouverture d'ici environ deux années si tous les financements envisagés sont assurés. Pour cela, il propose que la collectivité apporte un soutien direct de 550 000 euros sur un budget total estimé à environ 4 millions d'euros ; la commune apportant également le terrain et une mutualisation des parkings du site. En contrepartie, CINÉVILLE apporterait plusieurs engagements, qui à terme réduiraient la participation de la collectivité ; ils permettraient aussi une collaboration avec les associations cinéphiles locales.

Le maire propose au conseil municipal :

- DE SOUTENIR le projet de création d'un complexe cinématographique de cinq salles pour 700 places, porté par CINÉVILLE,
- D'APPORTER un soutien financier direct de 550 000 euros, plus l'apport du terrain et la mise à disposition de parkings,
- DE SIGNER avec CINÉVILLE une ou deux conventions par lesquelles CINÉVILLE s'engagera :
 - à verser une participation annuelle de 7 000 euros pour les places de parking à partir de la 6^{ème} année,
 - à verser une participation de 1 euro par place au-delà de 150 000 entrées par an,

- à établir un partenariat avec l'association qui gère aujourd'hui le cinéma de Beaupréau pour la programmation de films type « Art et essai », et avec l'association qui gère le cinéma de Jallais,
- à réserver pour la commune une ou deux salles du complexe, dans la limite totale maxi de 10 réservations par an,
- DE MAINTENIR le soutien aux associations qui gèrent le cinéma de Beaupréau et le cinéma de Jallais,
- DE L'AUTORISER, ou ses adjoints, à signer tous documents se rapportant à ce projet.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 92 voix POUR et 11 CONTRE (6 abstentions).

10 – TABLEAU DES EMPLOIS : modifications

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité qui fixe l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- Le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois à la suite :
- de la diminution des missions affectées à un poste actuellement vacant du fait d'un départ en retraite,
 - de l'augmentation des missions d'un agent qui deviendrait ainsi référent/référente de service de restauration scolaire,
 - du changement de grade du poste de communication à la suite du recrutement d'une personne ayant un autre grade que la personne occupant précédemment le poste.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération n°17-01-07 du 24 janvier 2017 portant fixation du tableau des emplois de Beaupréau-en-Mauges,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois :

Emploi	Cadre d'emplois	Temps de travail	Effectif budgétaire (en ETP)	Modification (en ETP)	Nouvel effectif budgétaire (en ETP)	A compter du
Agent/agent(e) d'entretien / restauration	Adjoint technique	18/35 ^e	0,51	- 0,51	0	1 ^{er} avril 2018
Agent/agent(e) d'entretien / restauration	Adjoint technique	15,8/35 ^e	0	+ 0,45	0,45	1 ^{er} avril 2018
Agent/agent(e) d'animation	Adjoint technique	33/35 ^e	0,94	- 0,94	0	1 ^{er} avril 2018
Référent/référente service restauration	Adjoint d'animation	34,5/35 ^e	0	+ 0,99	0,99	1 ^{er} avril 2018
Chargé/chargée de communication	Adjoint administratif	Temps complet	1	-1	0	1 ^{er} mars 2018
Chargé/chargée de communication	Rédacteur	Temps complet	0	+1	1	1 ^{er} mars 2018
TOTAL			2,45	- 0,01	2,44	

- DE L'AUTORISER à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

Les crédits sont prévus au budget.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

11 – LANCEMENT DU LOTISSEMENT DU CORMIER A LA CHAPELLE-DU-GENET

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée que les élus souhaitent pouvoir être en mesure d'accueillir de nouveaux habitants sur la commune déléguée de La Chapelle-du-Genêt. A cet effet, il apparaît nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation un nouveau secteur en proposant des terrains à bâtir sous forme de lotissement.

Le secteur visé pour cette opération est le secteur du Cormier, à la périphérie immédiate du bourg, et est à ce jour classé en zone 2 AU au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Chapelle-du-Genêt.

Le secteur fait l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) dans le futur PLU. D'une superficie totale de 3.27 hectares, il est affiché en extension urbaine pour une superficie de 2.67 hectares et en renouvellement urbain pour une superficie de 0.6 hectare.

Les acquisitions foncières seront à poursuivre sur le secteur afin de pouvoir l'urbaniser.

Le maire propose au conseil municipal :

- DE LANCER les études d'aménagement concernant ce secteur,
- DE L'AUTORISER, ou l'un de ses adjoints, aux fins de signatures.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

12 – CESSION D'UN TERRAIN RUE DE LA RIGAUDIERE A GESTÉ

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée qu'il est souhaitable de vendre un terrain situé rue de la Rigaudière à Gesté.

En effet, la propriété riveraine est en vente et vient de trouver acquéreur. Or, lors de cette vente, l'agence immobilière en charge de ce dossier s'est rendu compte qu'une petite partie de la véranda était construite sur la parcelle cadastrée section AC n° 1077, qui est restée propriété communale.

Cette parcelle a une superficie de 10 m², et la construction de la véranda date du début des années 80.

Afin de régulariser la situation, il est proposé de vendre la parcelle susmentionnée à l'acquéreur de la maison.

Vu l'avis des Domaines en date du 22 février 2018,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE DÉCIDER la vente de la parcelle cadastrée section AC n° 1077, pour une superficie de 10 m², à M. Jordan JOLLY,
- DE FIXER le prix de vente de cette parcelle à 30 €,
- DE PRÉCISER que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- DE DÉSIGNER l'étude de Maître LUQUIAU, notaire à Gesté, pour la rédaction des actes authentiques,
- DE L'AUTORISER, ou le maire délégué de la commune concernée, ou l'un de ses adjoints, à signer l'acte de vente correspondant, leur donner tous pouvoirs à cet effet ainsi que, d'une façon générale, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de la présente acquisition.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

13 – CESSION D'UN TERRAIN RUE DE LA LIME A BEAUPRÉAU

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée que le conseil municipal a donné son accord sur la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une partie de l'espace vert situé près du n° 69 rue de la Lime à Beaupréau.

Conformément au document d'arpentage réalisé par géomètre, ce terrain cadastré section AB n° 315p représente une superficie de 129 m². Il jouxte la propriété de la SCI MORANO, brasserie la Rombière, 69 rue de la Lime à Beaupréau. Ce déclassement permet désormais de céder le terrain à la SCI MORANO qui souhaite aménager une terrasse destinée à accueillir sa clientèle.

La SCI MORANO a donné son accord pour acquérir le terrain au prix de 40 € net le m² et pour prendre en charge tous les frais (géomètre et notaire) liés à cette transaction.

Vu la demande du 4 septembre 2017 de la SCI MORANO sollicitant l'acquisition du terrain en vue d'agrandir leur activité,

Vu la délibération du 19 décembre 2017 par laquelle le conseil municipal a donné un avis favorable à ce projet et a décidé d'engager la procédure de déclassement de l'espace vert,

Vu le plan du terrain,

Vu l'avis des Domaines du 13 novembre 2017,

Vu la promesse de vente,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE CÉDER la parcelle cadastrée section AB n° 315p pour une superficie de 129 m² au prix net de 40 € le m² à la SCI MORANO en vue d'agrandir son activité au n° 69 rue de la Lime à Beaupréau, les frais liés à cette transaction étant à la charge des acquéreurs,

- DE L'AUTORISER, ou ses adjoints, aux fins de signature.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

14 – LOTISSEMENT LA SANGUEZE - PARTIE EST - A VILLEDIEU-LA-BLOUERE : cession lot n° 21

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée que le lotissement communal à usage d'habitation dénommé « La Sanguèze – partie Est » a été autorisé par arrêté municipal du 30 septembre 2013.

Une demande de réservation de lot a été déposée en mairie déléguée :

Lot n°	Prix total HT	Nom de l'acquéreur
21	24 448 €	M. POHU Benoit

Vu la délibération du conseil municipal n° 17-09-11 du 26.09.2017 fixant le prix de vente des parcelles des lotissements de La Sanguèze – partie Ouest et partie Est,

Vu l'avis favorable sur le prix de vente des parcelles, émis par le service des Domaines,

Considérant qu'un lotisseur peut consentir une promesse de vente après la délivrance du permis d'aménager,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE CÉDER le lot n° 21 du lotissement La Sanguèze – partie Est à Villedieu-la-Blouère comme indiqué ci-dessus,

- DE FIXER le montant de l'indemnité d'immobilisation à 1.000 € par vente,

- DE L'AUTORISER, ou l'un de ses adjoints, aux fins de signature, des promesses de vente et des actes notariés,

- DE RÉCLAMER à l'acquéreur l'indemnité d'immobilisation de 1.000 € au moment de la signature de la promesse de vente et de consigner cette somme en compte bloqué,
- DE DÉSIGNER la SCP JUGAN-LUQUIAU, notaires associés à Gesté, pour la rédaction de l'acte notarié.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

15 – LOTISSEMENT LA SANGUEZE - PARTIE EST - A VILLEDIEU-LA-BLOUERE : cession lot n° 7

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée que le lotissement communal à usage d'habitation dénommé « La Sanguèze – partie Est » a été autorisé par arrêté municipal du 30 septembre 2013.

Une demande de réservation de lot a été déposée en mairie déléguée :

Lot n°	Prix total HT	Nom de l'acquéreur
7	38 336 €	M. NERRIERE Alexis et Mme GUINEHUT Céline

Vu la délibération du conseil municipal n° 17-09-11 du 26.09.2017 fixant le prix de vente des parcelles des lotissements de La Sanguèze – partie Ouest et partie Est,

Vu l'avis favorable sur le prix de vente des parcelles, émis par le service des Domaines,

Considérant qu'un lotisseur peut consentir une promesse de vente après la délivrance du permis d'aménager,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE CÉDER le lot n° 7 du lotissement La Sanguèze – partie Est à Villedieu-la-Blouère comme indiqué ci-dessus,
- DE FIXER le montant de l'indemnité d'immobilisation à 1.000 € par vente,
- DE L'AUTORISER, ou l'un de ses adjoints, aux fins de signature, des promesses de vente et des actes notariés,
- DE RÉCLAMER aux acquéreurs l'indemnité d'immobilisation de 1.000 € au moment de la signature de la promesse de vente et de consigner cette somme en compte bloqué,
- DE DÉSIGNER la SCP JUGAN-LUQUIAU, notaires associés à Gesté, pour la rédaction de l'acte notarié.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

16 - RÉTROCESSION PAR SEVRE LOIRE HABITAT - ESPACE TROTTOIRS ET JARDINS – CHEMIN DE LA PINARDERIE A LA POITEVINIERE

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée que Sèvre Loire Habitat, en qualité de maître d'ouvrage, a acquis en 2014, sur la commune déléguée de La Poitevinière, une parcelle de terrain pour la construction de 4 logements locatifs.

La livraison des logements étant effective depuis le 23 mai 2017, le conseil d'administration de Sèvre Loire Habitat propose la rétrocession des trottoirs, du chemin piétons et des accès aux jardins arrières des locatifs, situés chemin de la Pinarderie – partie La Poitevinière - commune déléguée de Beaupréau-en-Mauges.

Vu la délibération du conseil d'administration de Sèvre Loire Habitat approuvant la rétrocession de la parcelle A n° 1083 d'une superficie de 643 m²,

Vu le document d'arpentage réalisé par le cabinet CHAUVEAU Didier & associés, géomètres-experts fonciers associés à Chemillé,

Le maire propose au conseil municipal :

- D'ACCEPTER la rétrocession des trottoirs, du chemin piétons et des accès aux jardins arrières des locatifs, le tout cadastré section A n° 1083 d'une superficie de 643 m², situé chemin de la Pinarderie – partie La Poitevine, suivant les conditions fixées dans la présente délibération,
- DE PRÉCISER que la rétrocession s'effectuera à l'euro symbolique et aux frais exclusifs du vendeur,
- DE L'AUTORISER, ou le maire délégué de la commune concernée, à la signature de l'acte de rétrocession auprès de l'Etude POUVREAU-TORO-DELORME, notaires associés à JALLAIS.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

17 – DÉCLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL ET D'UN ESPACE VERT A BEAUPRÉAU

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, rappelle à l'assemblée que par délibération du 19 décembre 2017, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de déclassement de la voirie rurale de l'ancien chemin au lieu-dit Marsillé et de déclassement du domaine public communal d'un espace vert rue de la Lime à Beaupréau, en vue de leur aliénation.

Il précise que l'ancien chemin rural de Marsillé sera remplacé par un nouveau chemin après échange de parcelles avec les propriétaires riverains et que l'espace vert rue de la Lime sera cédé à la SCI MORANO, propriétaire de la brasserie « La Rombière », en vue d'agrandir son activité en créant une terrasse destinée à recevoir sa clientèle.

Une enquête publique s'est déroulée du 23 janvier 2018 au 6 février 2018 inclus. Monsieur le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions avec avis favorable sur le projet de déclassement du chemin rural et de l'espace vert.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code rural,
Vu la délibération du 19 décembre 2017,
Vu l'arrêté municipal du 2 janvier 2018 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement du chemin rural et de l'espace vert,
Vu les plans,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que rien ne s'oppose au projet de déclassement du chemin rural au lieu-dit Marsillé et de l'espace vert rue de la Lime à Beaupréau,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE DÉCLASSER de la voirie rurale l'ancien chemin au lieu-dit Marsillé à Beaupréau afin de procéder à son aliénation dans le cadre d'échange de parcelles avec les propriétaires riverains pour la création d'un nouveau chemin rural,
- DE DÉCLASSER du domaine public communal l'espace vert situé rue de la Lime à Beaupréau en vue de son aliénation,
- DE LE CHARGER, ou ses adjoints, d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette décision.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

18 – AUTORISATION DE VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX DE MAINE-ET-LOIRE HABITAT

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

M. Franck AUBIN, adjoint à l'Urbanisme, expose à l'assemblée que le Directeur Général de Maine-et-Loire Habitat a informé la commune sur leur volonté de vendre des logements sociaux sur trois communes déléguées de Beaupréau-en-Mauges, qui sont : Le Pin-en-Mauges, Jallais et La Jubaudière. Au total 79 logements sont concernés.

Le bailleur social précise que ces logements pourraient être proposés à la vente à ses occupants, ou ascendants, descendants.

Pour rappel, un moratoire avec Mauges Communauté avait été instauré en 2017, motivé d'une part, par la vente massive de logements par un bailleur, et d'autre part, par l'incertitude sur le taux de production de logements locatifs sociaux applicable aux communes du territoire. Ce moratoire a été levé en juin 2017.

Depuis, à Beaupréau-en-Mauges il a été acté de ne pas autoriser les ventes de logements sociaux qui sont :

- ✓ à proximité immédiate des bourgs pour l'accès aux commerces et aux services,
- ✓ de plain-pied,
- ✓ d'une typologie comprise entre un T3 et T4.

Les logements à exclure de la liste de vente des logements locatifs sont :

- ✓ 3, 5, 11, 13 rue des Mimosas, Le Pin-en-Mauges,
- ✓ 6, 7, 8, 9 et 10 allée Anne Archer à Jallais.

Les logements cités à La Jubaudière peuvent tous être autorisés à la vente.

Dans le cadre de ces autorisations de vente, il est rappelé que celles-ci sont autorisées en tenant compte des engagements antérieurs tenus auprès des communes déléguées concernées.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'AUTORISER la vente des logements locatifs sociaux de Maine-et-Loire Habitat proposés sur les trois communes déléguées (liste jointe), en excluant ceux situés ci-dessus.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

19 – OPAH : attribution de subventions aux particuliers

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

M. Geoffrey COSQUER, adjoint à l'Habitat, rappelle à l'assemblée qu'une convention d'opération a été signée avec le Conseil général de Maine-et-Loire le 21 octobre 2013 pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire de la communauté de communes. Cette opération a été prolongée par délibération du 29 août 2017, jusqu'au 31 décembre 2018.

Par cette même délibération, le conseil municipal a fixé le montant des subventions à attribuer aux particuliers pour des travaux réalisés dans le cadre de l'OPAH, d'une valeur forfaitaire de 500 € pour les travaux relatifs à l'adaptation et de 1 000 € pour les rénovations d'habitat dégradé par des propriétaires bailleurs.

M. Geoffrey COSQUER présente les dossiers pour lesquels un rapport de fin de travaux a été produit par le cabinet Citémétrie, chargé de l'animation et du suivi de l'OPAH.

Vu les rapports de fin de travaux produits par le cabinet Citémétrie, chargé de l'animation et du suivi de l'OPAH,

Le maire propose au conseil municipal :

- DE DÉCIDER d'attribuer aux personnes, dont les noms suivent, une subvention forfaitaire d'un montant de 1 000 € par logement pour les travaux de rénovation qu'ils ont fait réaliser dans les logements dont ils sont propriétaires, et pour lesquels ils ont aussi bénéficié d'une subvention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), dans le cadre du contrat de territoire signé entre la communauté de communes et le département de Maine-et-Loire.

N°	Date visite contrôle	Nom-Prénom	Adresse	Montant HT des travaux
85	13/10/2017	SCI BLEU AZUR	2bis et 4 rue de Bel Air Commune déléguée de La Chapelle-du-Genêt	99 686.48 € pour 5 logements rénovés

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

20 – DEMANDE DE PARTICIPATION ELEVES : Ville d'Angers

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Mme Annick BRAUD, adjointe aux Affaires scolaires et sport, expose à l'assemblée qu'un enfant de Beaupréau-en-Mauges est scolarisé dans une classe ULIS de l'école primaire Nelson Mandela à Angers pour l'année scolaire 2017-2018.

Elle informe le conseil municipal que la commune d'Angers sollicite la commune de Beaupréau-en-Mauges pour le versement d'une contribution financière.

Considérant que le handicap de l'enfant ne lui permet pas une scolarisation dans une école publique de Beaupréau-en-Mauges,

Le maire propose au conseil municipal :

- D'OCTROYER une participation financière d'un montant de 550 € par élève à la commune d'Angers.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

21 – DEMANDE DE PARTICIPATION ELEVES : OGEC Beaupréau

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Mme Annick BRAUD, adjointe aux Affaires scolaires et sport, expose à l'assemblée que quatre enfants de Beaupréau-en-Mauges sont scolarisés en classes ULIS à l'école Saint-Jean de Beaupréau pour l'année scolaire 2017-2018.

Elle informe le conseil municipal que l'OGEC de Beaupréau sollicite la commune de Beaupréau-en-Mauges pour le versement d'une contribution financière.

Considérant que le handicap des enfants ne leur permet pas une scolarisation dans une école publique de Beaupréau-en-Mauges,

Le maire propose au conseil municipal :

- D'OCTROYER une participation financière d'un montant de 505,65 € par élève à l'OGEC de Beaupréau.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

22 – DEMANDE DE PARTICIPATION ELEVES : OGEC St Pierre de Chemillé

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Mme Annick BRAUD, adjointe aux Affaires scolaires et sport, expose à l'assemblée que deux enfants de Beaupréau-en-Mauges sont scolarisés en classes élémentaires à l'école privée St Pierre de Chemillé pour l'année scolaire 2017-2018.

Le premier enfant de la fratrie a été scolarisé dans cette école lorsque la famille résidait à Chemillé. Aujourd'hui, la famille habite sur la commune déléguée de Jallais.

Elle informe le conseil municipal que l'OGEC St Pierre de Chemillé sollicite la commune de Beaupréau-en-Mauges pour le versement d'une contribution financière.

Elle indique également que le forfait communal versé par la commune de Chemillé-en-Anjou pour l'année 2018 est de 306,41 € par élève de classe élémentaire.

Considérant que dans le cadre de la loi Carle, la commune de Beaupréau-en-Mauges doit participer au financement de la scolarisation de ces deux enfants,

Le maire propose au conseil municipal :

- D'OCTROYER une participation financière d'un montant de 306,41 € par élève à l'OGEC St Pierre de Chemillé.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

23 – TARIFS DES MULTI-ACCUEILS DE JALLAIS ET DE VILLEDIEU-LA-BLOUERE

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Mme Martine GALLARD, adjointe à la Petite enfance, l'enfance et la jeunesse, expose à l'assemblée qu'un tarif moyen fixe au multi-accueil doit être validé pour l'année 2018.

Ce tarif est appliqué aux assistantes maternelles, aux familles d'accueil, aux organismes de formation ainsi que pour l'accueil d'urgence.

Il est calculé par rapport à la participation des familles N-1 et aux heures facturées par les multi-accueils.

Pour 2018, les tarifs moyens fixes sont de :

- ✓ multi-accueil de Villedieu-la-Blouère : 1,51 €
- ✓ multi-accueil de Jallais : 1,34 €.

Pour rappel, les tarifs appliqués en 2017 :

- ✓ multi-accueil de Villedieu-la-Blouère : 1,48 €
- ✓ multi-accueil de Jallais : 0,83 €.

Mme Martine GALLARD précise que le tarif appliqué aux familles est différent : il est relatif à la Prestation de Service Unique (PSU).

Le maire propose au conseil municipal :

- D'APPLIQUER les tarifs liés à la PSU pour les familles,
- D'APPLIQUER le tarif horaire moyen de 1,51 € pour les assistantes maternelles, familles d'accueil, organismes de formation, accueils d'urgence utilisant les services du multi-accueil de Villedieu-la-Blouère,
- D'APPLIQUER le tarif horaire moyen de 1,34 € pour les assistantes maternelles, familles d'accueil, organismes de formation, accueils d'urgence utilisant les services du multi-accueil de Jallais.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

24 – DEMANDES DE SUBVENTIONS CAF

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

Mme Annick BRAUD, adjointe aux Affaires scolaires et sport, et Martine GALLARD, adjointe à la Petite enfance, l'enfance et la Jeunesse, exposent à l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales du Maine-et-Loire peut accorder une aide financière pour les dépenses :

- liées à l'immobilier,
- liées à l'acquisition de matériel/mobilier,
- liées au fonctionnement général ou à la mise en œuvre d'un projet.

Dans ce cadre, il est proposé de déposer différentes demandes :

- 1) Aménagement de la cour extérieure et installation d'une aire de jeux au multi-accueil de Villedieu-la-Blouère.
Le projet, inscrit au PPI pour 2019, est estimé à 28 776 € HT.
Il est sollicité une aide de la CAF à hauteur de 60 %.
- 2) Achat de matériel pédagogique au multi-accueil de Jallais.
Le projet est estimé à 1 118.31 € HT.
Il est sollicité une aide de la CAF à hauteur de 80 %.
- 3) Achat de vélos à l'accueil de loisirs et à l'accueil périscolaire de Villedieu-la-Blouère.
Le projet est estimé à 1 578.33 € HT.
Il est sollicité une aide de la CAF à hauteur de 80 %.
- 4) Réhabilitation d'une salle de La Poitevine pour accueillir le service périscolaire géré par le Centre social Evre et Mauges.
Le projet est estimé à 70 882.13 € (travaux et mobilier).
Il est sollicité une aide de la CAF à hauteur de 40 %.
- 5) Edition d'un guide petite enfance.
Le projet est estimé à 659 € HT.
Il est sollicité une aide de la CAF.

Le maire propose au conseil municipal :

- DE VALIDER les demandes de subventions exposées ci-dessus à la CAF du Maine-et-Loire,
- DE L'AUTORISER à signer tous documents relatifs au dossier.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

25 – SIEML : participation aux travaux d'éclairage public

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

M. Claude CHÉNÉ, adjoint à l'Aménagement, aux infrastructures et à l'assainissement, expose à l'assemblée que dans le cadre du programme d'extension, de rénovation et de réparation du réseau de l'éclairage public, le SIEML nous a fait parvenir les avant-projets détaillés et estimatifs des travaux à réaliser concernant les opérations suivantes :

Opérations	N° Opération	Montant des travaux	Montant à la charge de la ville
BEAUPRÉAU travaux complémentaires à l'extension de l'éclairage public place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord – fourniture et pose de 2 détecteurs	023.17.33	1 717.91 €	1 303.37 €
LA POITEVINIERE extension d'éclairage public rue Perdriau	023.17.21	15 660.00 €	11 745.00 €
GESTÉ remplacement de l'ensemble mât et lanterne suite sinistre – n°164 rue des Mésanges	151.18.86	1 289.15 €	966.86 €

Le maire propose au conseil municipal :

- DE VERSER les fonds de concours au profit du SIEML pour les opérations indiquées ci-dessus.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

26 – FOYER RURAL DE LA JUBAUDIERE : avenants au marché

→ Réception Sous-préfecture le 02-03-2018

M. Alain CHAUVIRÉ, adjoint à la Commande publique et aux assurances, rappelle à l'assemblée que les travaux de restructuration du Foyer rural sur la commune déléguée de La Jubaudière ont débuté en juin 2016 et ont fait l'objet d'un marché de travaux décomposé en 18 lots.

Il est nécessaire de passer des avenants pour les lots suivants :

- Lot n°5 « Etanchéité » attribué à l'entreprise SMAC, avenant n°1 pour des travaux en plus et en moins-value (agrandissement EP et suppression échelle à crinoline),
- Lot n°8 « Cloisons – doublages » attribué à l'entreprise SATI, avenant n°1 pour des travaux de plus-value de placage collé,
- Lot n°9 « Carrelage - faïence », attribué à l'entreprise RM CARRELAGE, avenant n°1 pour des travaux en plus et en moins-value de faïence,
- Lot n°17 « Electricité courants forts et faibles » attribué à l'entreprise CEGELEC, avenant n°2 pour des travaux en plus et en moins-value de câblage et d'appareillage,
- Lot n°18 « Equipements scénographiques - sonorisation » attribué à l'entreprise AXILOME, avenant n°1 pour des travaux en plus et moins-value.

Ces travaux, non évalués dans le marché initial, sont cependant nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage.

Les montants des marchés sont donc modifiés comme suit :

Lot	Entreprise	Montant initial HT du marché	Nouveau montant suite avenant précédent	Montant HT de l'avenant en cours	Nouveau montant HT du marché	% écart // montant initial	% écart cumulé avec autres avenants
Lot 5 : Etanchéité	SMAC	60 000.00 €	_ €	- 1 789.79 €	58 210.21 €	- 2.98%	_%
Lot 8 : Cloisons-doublages	SATI	39 500.00 €	_ €	+ 134.31 €	39 634.31 €	+ 0.34%	
Lot 9 : Carrelage - faïence	RM CARRELAGE	18 570.66 €	_ €	- 2 309.00 €	16 261.66 €	- 12.43%	_%
Lot 17 : Electricité courants forts et faibles	CEGELEC	48 985.43 €	50 356.58 €	1 938.44 €	52 295.02 €	3.95%	6.75%
Lot 18 : Equipements scénographiques - sonorisation	AXILOME	24 809.00 €	_ €	- 180.00 €	24 629.00 €	- 0.72%	_%

Les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget.

Le maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER l'attribution des avenants pour les travaux et les sommes indiqués ci-dessus,
- DE L'AUTORISER à signer les avenants aux lots n°5, n°8, n°9, n°17 et n°18.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

27 – ACCUEIL D'ENFANTS ET DE JEUNES : projet porté par l'association ALADIN

→ Réception Sous-préfecture le 05-03-2018

Le maire rappelle à l'assemblée la délibération prise par le conseil municipal le mois dernier pour autoriser le projet d'installer une unité d'accueil de jeunes enfants et d'enfants placés, dans les logements de l'ancienne gendarmerie libérés récemment.

Il indique qu'en attendant de lancer un programme de travaux de réhabilitation, il est nécessaire de procéder sans tarder à des travaux d'adaptation qui permettront d'accueillir quelques enfants et/ou jeunes au plus tard le 15 juin prochain. En effet, ces enfants courent actuellement des risques dans les familles où ils se trouvent, et le Conseil départemental souhaite que l'association puisse les accueillir dans les meilleurs délais.

Le maire présente donc à l'assemblée une estimation des travaux à réaliser pour un montant de 49 000 euros HT et une estimation des frais de maîtrise d'œuvre pour 7 000 euros HT.

Il indique qu'il a proposé à l'association ALADIN de lui louer les locaux, à titre gratuit, pour une année, en lui permettant d'occuper ces locaux dès à présent et en l'autorisant à réaliser elle-même les travaux urgents nécessaires à l'accueil des enfants en danger dès le 15 juin prochain.

Le maire propose au conseil municipal :

- DE LOUER, à titre gratuit, à l'association ALADIN, les logements de l'ancienne gendarmerie et le sous-sol de la partie administrative, pour une durée d'un an, en attendant la rédaction d'un bail emphytéotique de 30 ans,
- D'AUTORISER l'association ALADIN à faire procéder aux travaux d'urgences permettant d'utiliser quatre des neufs logements dès le 15 juin 2018,
- DE L'AUTORISER, ou l'un de ses adjoints, à signer et déposer une déclaration préalable relative à ces travaux.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition par 111 voix POUR (1 abstention).

28 – QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h45.

Gérard CHEVALIER
Maire de Beaupréau-en-Mauges

